

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU
RÈGLEMENT 2025-12 SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES -
EXERCICE FINANCIER 2026**

AVIS est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal adoptera le *Règlement 2025-12 sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2026*, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le :

**Lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 00,
Maison de la culture,
465, avenue du Mont-Royal Est**

Fait à Montréal, le 18 novembre 2025.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

**ADOPTION DU
RÈGLEMENT 2025-12 SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES -
EXERCICE FINANCIER 2026**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d’arrondissement, certifie que, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités* (L.R.Q., c. C-19), l’**avis public relatif à l’adoption du Règlement 2025-12 sur la taxe relative aux services – Exercice financier 2026** a été publié le 18 novembre 2025 sur le site Internet de l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 18 novembre 2025.

La secrétaire d’arrondissement,
Me Karen Loko